

Procès-Verbal Conseil Municipal du 10 mars 2026 à 18h Municipal

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le

15 à la Salle du Conseil
ID : 030-213002884-20260320-AR_2026_030-DE

Les mentions en italiques et en gras doivent faire l'objet d'un vote de la part du Conseil Municipal

Ouverture de la Séance : 18H20

*Nombre de membres en exercice : 15

*Nombre de membres présents : 10

*Nombre de Procurations : 0

*Quorum : 8

1. Désignation d'un secrétaire de séance pour l'examen des comptes financiers unique 2025
2. Approbation du procès-verbal du 15 janvier 2026
3. Décisions prises par le Maire
4. Election d'un président de séance pour l'examen des comptes financiers uniques 2025
5. Finances : Budget Général – Approbation du Compte Financier Unique 2025
6. Finances : Budget La Petite Escale – Approbation du Compte Financier Unique 2025
7. Finances : Budget Général – Affectation du Résultat 2025
8. Finances : Budget La Petite Escale – Affectation du Résultat 2025
9. Finances : Budget Général – Budget primitif 2026
10. Finances : Budget La Petite Escale – Budget primitif 2026
11. Finances : Fiscalité Directe Locale : Vote des Taux d'imposition des Taxes Directes Locales – Exercice 2026.
12. Finances : Abrogation délibération n°DEL-2025-67-1 du 23/08/2025 (Réalisation d'un contrat de prêt relais – La Banque Postale)
13. Finances : Réalisation d'un contrat de prêt relais – La Banque Postale
14. Finances : Subventions aux associations – Exercice 2026
15. Convention de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages avec la Fondation 30 millions d'Amis- Exercice 2026
16. Autorisation de supprimer des documents du fonds de la bibliothèque municipale pour l'année 2026.
17. Questions diverses

Convoqués :

Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Madame Marie-Diane ALLEMAND, Monsieur Didier AZNAR, Madame POREAU Sylvie, Monsieur GIRARD Jack, Madame GISSINGER Sylviane, Monsieur DELATTRE Aymeric, Madame VINCENT Anne-Marie, Monsieur LEVANTERI Vincent, Madame MORGAT-BEULIN Monique, Monsieur ALLAIN Franck, Monsieur Jérôme JUSSEAUME, Madame Amandine MARILLER, Madame ORNIA Katrine

Présents : Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Madame Marie-Diane ALLEMAND, Monsieur Didier AZNAR, Madame POREAU Sylvie, Monsieur GIRARD Jack, Madame GISSINGER Sylviane, Monsieur DELATTRE Aymeric, Madame Amandine MARILLER, Madame ORNIA Katrine

Procurations : Monsieur le Maire ne peut recevoir de procuration à cette séance

Absents excusés : Madame VINCENT Anne-Marie, Monsieur LEVANTERI Vincent, Madame MORGAT-BEULIN Monique, Monsieur ALLAINE Franck, Monsieur Jérôme JUSSEAUME

Question 1 : Désignation d'un secrétaire de séance :

Rapporteur : Gérard MISSOUR

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Didier AZNAR est nommé secrétaire de séance.

Question 2 : Approbation du procès-verbal du 15 janvier 2026

Rapporteur : Jean-Bernard COMBA

Il est proposé d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 15 janvier 2026

Document : Procès-verbal du conseil municipal du 15 janvier 2026

Adopté à l'unanimité.....

Question 3 : Décisions prises par le Maire

Rapporteur : Jean-Bernard COMBA

Il est proposé d'approuver les décisions prises par le Maire

Décision du Maire n° 2026-03 : Contrat de maintenance des panneaux photovoltaïques de l'école LEONA TRIBES

Décision du Maire n°2026-04 : Contrat communauté alertes

Documents : Décisions du Maire n°2026-03 (Contrat de maintenance des panneaux photovoltaïques de l'école LEONA TRIBES de IBERIS SOLAR) et n°2026-04 (Contrat communauté alertes de HVS MAIRISTEM)

Adopté à l'unanimité.....

Question 4 : Election d'un président de séance pour l'examen des comptes financiers uniques 2025

Rapporteur : Gérald MISSOUR

Le Maire indique que conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est amené à élire, au préalable, un président de séance pour l'examen des comptes financiers uniques. Il propose la candidature de Monsieur Jean-Bernard COMBA, Premier Adjoint, à cet effet.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Monsieur Jean-Bernard COMBA, Président de séance pour l'examen des comptes financiers uniques.

Adopté à l'unanimité.....

Monsieur Jean-Bernard COMBA prend dès lors la présidence de la séance du conseil municipal et fera voter les délibérations liées au Compte Financier Unique 2025 ainsi que l'approbation du budget de La Petite Escale.

Question 5 : Budget Général – Approbation du Compte Financier Unique 2025

Rapporteur : Jean-Bernard COMBA

1/ Présentation du Compte Financier Unique – Budget Principal – Exercice 2025

COMMUNE DE ST NAZAIRE (M57) - COMMUNE DE ST NAZAIRE - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 336 179,59	1 015 499,77	2 351 679,36
	Recettes réalisées (1)	B	568 956,15	1 136 710,63	1 705 666,78
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 155 681,60	1 248 007,46	2 403 689,06
	Dépenses réalisées (1)	E	356 217,31	1 027 800,91	1 384 018,22
	Restes à réaliser	F	7 681,00	0,00	7 681,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	212 738,84	108 909,72	321 648,56
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-180 497,99	232 507,69	52 009,70
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	32 240,85	341 417,41	373 658,26
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-7 681,00	0,00	-7 681,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	24 559,85	341 417,41	365 977,26

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I. La section de fonctionnement :

La section de fonctionnement reprend l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement de la collectivité.

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, les employés non titulaires, les indemnités des élus ainsi que toutes les charges sociales liées aux salaires, de l'ensemble des dépenses liées aux différents bâtiments communaux, prestations de services effectuées, subventions versées aux associations et intérêts d'emprunts.

Les dépenses réelles de fonctionnement pour l'exercice 2025 représentent 1 027 800.91 €, soit une augmentation de 44 182.54 € (4.49 %) par rapport au compte financier unique de 2024.

Les principaux postes de dépenses sont :

-Les charges à caractère général : (chapitre 011) qui correspondent aux dépenses permettant le fonctionnement du service public : **401 863.79 €**

-Les charges du personnel : **420 374.75 €**

-Les autres charges de gestion courante dont les principaux montants sont attribués au versement des subventions aux associations, aux indemnités des élus ainsi qu'au SDIS (Secours et de Secours) : **132 824.64 €**

Les dépenses réelles de fonctionnement sont réparties ainsi :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	547 286,52	401 863,79	0,00	401 863,79	73,43	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	477 000,00	420 374,76	0,00	420 374,76	88,13	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	160 711,97	132 824,64	0,00	132 824,64	82,65	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 184 998,49	955 063,19	0,00	955 063,19	80,60	0,00
66	Charges financières	12 996,33	12 495,08	0,00	12 495,08	96,14	0,00
67	Charges spécifiques	5 000,00	230,00	0,00	230,00	4,60	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	100,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		1 203 994,82	968 788,27	0,00	968 788,27	80,46	0,00
023	Virement à la section d'investissement	40 000,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	4 012,64	59 012,64	0,00	59 012,64	1 470,67	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		44 012,64	59 012,64	0,00	59 012,64	134,08	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		1 248 007,46	1 027 800,91	0,00	1 027 800,91	82,36	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		1 248 007,46	1 027 800,91	0,00	1 027 800,91		0,00

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées par la collectivité au titre des prestations fournies à la population comme la vente de concessions pour le cimetière, le périscolaire, mais également à la perception des impôts locaux, dotations versées par l'État, au versement de l'attribution de compensation par la Communauté d'Agglomération, au fond de péréquation, et aux diverses subventions demandées.

Les recettes réelles de fonctionnement pour l'exercice 2025 représentent **1 136 710.63 €**

Les principaux postes de recette sont :

-Le **chapitre 70**, les recettes liées aux produits et services représentant la somme de **75 389.40 €**.

-Le **chapitre 731** qui englobe les impôts : **528 622.50 €**

-Le **chapitre 74**, les dotations et participations s'élèvent à **287 486.29 €**.

La dotation de solidarité rurale est de 81 731.00 €. Quant à la DGF (dotation globale de fonctionnement qui est un prélèvement sur les recettes de l'État afin d'être redistribuées pour leur fonctionnement), le montant perçu en 2025 est à 153 846.00 €

-Le **chapitre 75** est constitué majoritairement par les revenus liés à la location des biens de la commune soit **12 251.59 €**

Les recettes réelles de fonctionnement sont réparties ainsi :

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
013	Atténuations de charges	3 000,00	2 586,64	0,00	2 586,64	86,22	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	59 500,00	75 389,40	0,00	75 389,40	126,70	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	134 116,00	175 365,24	0,00	175 365,24	130,76	0,00
731	Fiscalité locale	523 567,00	528 622,50	0,00	528 622,50	100,97	0,00
74	Dotations et participations	294 301,77	287 486,29	0,00	287 486,29	97,68	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 010,00	12 251,59	0,00	12 251,59	1 213,03	0,00
Total des recettes de gestion des services		1 015 494,77	1 081 701,66	0,00	1 081 701,66	106,52	0,00
76	Produits financiers	5,00	8,97	0,00	8,97	179,40	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	55 000,00	0,00	55 000,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		1 015 499,77	1 136 710,63	0,00	1 136 710,63	111,94	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		1 015 499,77	1 136 710,63	0,00	1 136 710,63	111,94	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		232 507,69					
Total des recettes de la section de fonctionnement		1 248 007,46	1 136 710,63	0,00	1 136 710,63		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

II. La section d'investissement:

La section d'investissement reprend l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires aux investissements de la collectivité.

Les dépenses d'investissement :

En 2025, les dépenses liées aux différents investissements effectués sur la collectivité représentent **356 217.31 €**

Parmi les travaux marquants :

- Aménagement lumineux autour de l'école,
- Démolition école maternelle
- Travaux à la mairie (changement climatiseurs, main courante, travaux électricité)
- Travaux cantine (électricité, chauffage, menuiseries)

II – EXECUTION BUDGETAIRE
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	51 953,95	9 967,78	19,19	1 761,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	13 856,16	6 000,00	43,30	4 000,00
21	Immobilisations corporelles	373 699,58	293 645,62	78,58	1 920,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	671 728,00	2 160,00	0,32	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 111 237,69	311 773,40	28,06	7 681,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	44 443,91	44 443,91	100,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		44 443,91	44 443,91	100,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 155 681,60	356 217,31	30,82	7 681,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		1 155 681,60	356 217,31	30,82	7 681,00
001 Solde d'exécution négatif reporté		180 497,99			
Total des dépenses de la section d'investissement		1 336 179,59	356 217,31		7 681,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

Les recettes d'investissement :

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à : **568 956.15 €**

II – EXECUTION BUDGETAIRE
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II

A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	417 674,02	53 209,45	12,74	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	671 728,00	301 393,00	44,87	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	147 764,93	155 341,06	105,13	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	55 000,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 292 166,95	509 943,51	39,46	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	40 000,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	4 012,64	59 012,64	1 470,67	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		44 012,64	59 012,64	134,08	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		1 336 179,59	568 956,15	42,58	0,00
001 Solde d'exécution positif reporté		0,00			
Total des recettes de la section d'investissement		1 336 179,59	568 956,15		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

2/Adoption du Compte Financier Unique – Budget Principal – Exercice 2025

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de Saint-Nazaire ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Saint-Nazaire ;

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Monsieur COMBA Jean-Bernard ;

Considérant la présentation du CFU qui vient d'être faite ;

Il est proposé au Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard COMBA, Premier Adjoint, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote :

-D'APPROUVER le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Saint-Nazaire

-DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Document : CFU 2025 Budget Principal

Adopté à l'unanimité des participants.....

Question 6 : Budget La Petite Escale – Approbation du Compte Financier Unique 2025

1/ Présentation du Compte Financier Unique – Budget La Petite Escale– Exercice 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	57 685,02	36 566,64	94 251,66
	Recettes réalisées (1)	B	27 439,13	36 566,64	64 005,77
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	31 397,61	40 312,53	71 710,14
	Dépenses réalisées (1)	E	19 484,15	9 742,49	29 226,64
	Restes à réaliser	F	1 124,40	0,00	1 124,40
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	7 954,98	26 824,15	34 779,13
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-26 287,41	3 745,89	-22 541,52
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-18 332,43	30 570,04	12 237,61
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-1 124,40	0,00	-1 124,40
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-19 456,83	30 570,04	11 113,21

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I. La section de fonctionnement :

La section de fonctionnement reprend l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement de la collectivité.

Les dépenses de fonctionnement :

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	4 264,17	3 968,38	0,00	3 968,38	93,06	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		4 264,17	3 968,38	0,00	3 968,38	93,06	0,00
66	Charges financières	5 774,11	5 774,11	0,00	5 774,11	100,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		10 038,28	9 742,49	0,00	9 742,49	97,05	0,00
023	Virement à la section d'investissement	30 274,25					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		30 274,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		40 312,53	9 742,49	0,00	9 742,49	24,17	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		40 312,53	9 742,49	0,00	9 742,49		0,00

Les recettes de fonctionnement :

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	36 566,64	36 566,64	0,00	36 566,64	100,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		36 566,64	36 566,64	0,00	36 566,64	100,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		36 566,64	36 566,64	0,00	36 566,64	100,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		36 566,64	36 566,64	0,00	36 566,64	100,00	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		3 745,89					
Total des recettes de la section de fonctionnement		40 312,53	36 566,64	0,00	36 566,64		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

II. La section d'investissement:

La section d'investissement reprend l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires aux investissements de la collectivité.

Les dépenses d'investissement :

II – EXECUTION BUDGETAIRE					II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					A1.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	11 913,46	0,00	0,00	1 124,40
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		11 913,46	0,00	0,00	1 124,40
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	19 484,15	19 484,15	100,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		19 484,15	19 484,15	100,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		31 397,61	19 484,15	62,06	1 124,40
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		31 397,61	19 484,15	62,06	1 124,40
001 Solde d'exécution négatif reporté		26 287,41			
Total des dépenses de la section d'investissement		57 685,02	19 484,15		1 124,40

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

Les recettes d'investissement :

II – EXECUTION BUDGETAIRE					II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					A1.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	27 410,77	27 439,13	100,10	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		27 410,77	27 439,13	100,10	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	30 274,25			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		30 274,25	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		57 685,02	27 439,13	47,57	0,00
001 Solde d'exécution positif reporté		0,00			
Total des recettes de la section d'investissement		57 685,02	27 439,13		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

2/Adoption du Compte Financier Unique – Budget La Petite Escale Exercice 2025

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 du budget de la Petite Escale ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget de la Petite Escale ;

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Monsieur COMBA Jean-Bernard ;

Considérant la présentation du CFU qui vient d'être faite ;

Il est proposé au Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Adjoint, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote :
-D'APPROUVER le Compte Financier Unique 2025 du budget la petite escale
-DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Document : CFU 2025 Budget La Petite Escale

Adopté à l'unanimité.....

Question 7 : Budget Général – Affectation du résultat 2025

Rapporteur : Jean-Bernard COMBA

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025 en adoptant le compte financier unique qui fait apparaître :

<u>Reports :</u>	
Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	180 497.99 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	232 507.69 €

<u>Soldes d'exécution :</u>	
Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	212 738.84 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	108 909.72 €

<u>Restes à réaliser :</u> Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	7 681 €
En recettes pour un montant de :	0 €

<u>Besoin net de la section d'investissement (001) :</u>	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	44 282.52 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

<u>Compte 1068 :</u>	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	44 282.52 €

<u>Ligne 002 :</u>	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	297 134.89 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme présenté ci-dessus

Adopté à l'unanimité

Question 8 : Budget La Petite Escalé – Affectation du résultat 2025

Rapporteur : Jean-Bernard COMBA

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025 en adoptant le compte financier unique qui fait apparaître :

<u>Reports :</u>	
Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	26 287.41 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	3 745.89 €

<u>Soldes d'exécution :</u>	
Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	7 954.98 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	26 824.15 €

<u>Restes à réaliser</u> : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	1 124.40 €
En recettes pour un montant de :	0 €

<u>Besoin net de la section d'investissement (001) :</u>	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	19 456.83 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

<u>Compte 1068 :</u>	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	19 456.83 €

<u>Ligne 002 :</u>	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	11 113.21 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé d'affecter le résultat comme présenté ci-dessus

Adopté à l'unanimité

Monsieur Gérald MISSOUR reprend la présidence de la séance du Conseil Municipal pour le vote du budget primitif du budget général et du budget de La Petite Escale et fera voter la suite des délibérations.

Question 9 : Budget général – Budget primitif 2026

Rapporteur : Gérald MISSOUR

Le budget primitif (BP) doit respecter les principes budgétaires d'annualité, d'universalité, d'unité et d'équilibre.

Pour rappel, la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement récurrent de services communaux. Elles sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien des bâtiments communaux, les achats de matières premières et fournitures, les prestations de services, les subventions aux associations et les intérêts des emprunts.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 comme suit :

-Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 337 147.81 €

-Dépenses et recettes d'investissement : 1 059 883.26 €

La présentation générale du budget :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 052 202,26	1 027 642,41
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	7 681,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 32 240,85
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 059 883,26	1 059 883,26
		+	+
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 337 147,81	1 040 012,92
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 297 134,89
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 337 147,81	1 337 147,81
		+	+
TOTAL DU BUDGET (4)		2 397 031,07	2 397 031,07

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

La répartition budgétaire se fait comme suit dans le détail pour la section de fonctionnement/dépenses :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	547 286,52	0,00	525 950,00	0,00	525 950,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	477 000,00	0,00	547 100,00	0,00	547 100,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	160 711,97	0,00	166 616,90	0,00	166 616,90
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 184 998,49	0,00	1 239 666,90	0,00	1 239 666,90
66	Charges financières	12 996,33	0,00	24 104,53	0,00	24 104,53
67	Charges spécifiques (3)	5 000,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 203 994,82	0,00	1 267 771,43	0,00	1 267 771,43

023	Virement à la section d'investissement (4)	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	4 012,64	0,00	69 376,38	0,00	69 376,38
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		44 012,64	0,00	69 376,38	0,00	69 376,38

TOTAL	1 248 007,46	0,00	1 337 147,81	0,00	1 337 147,81
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 337 147,81
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

La répartition budgétaire se fait comme suit dans le détail pour la section de fonctionnement/recettes :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	3 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	59 500,00	0,00	85 500,00	0,00	85 500,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	134 116,00	0,00	133 116,00	0,00	133 116,00
731	Fiscalité locale	523 567,00	0,00	528 058,00	0,00	528 058,00
74	Dotations et participations (3)	294 301,77	0,00	290 733,92	0,00	290 733,92
75	Autres produits de gestion courante (3)	1 010,00	0,00	600,00	0,00	600,00
Total des recettes de gestion courante		1 015 494,77	0,00	1 040 007,92	0,00	1 040 007,92
76	Produits financiers	5,00	0,00	5,00	0,00	5,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 015 499,77	0,00	1 040 012,92	0,00	1 040 012,92

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 015 499,77	0,00	1 040 012,92	0,00	1 040 012,92
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	297 134,89
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 337 147,81
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	69 376,38
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

La répartition budgétaire se fait comme suit dans le détail pour la section d'investissement/dépenses :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	51 953,95	1 761,00	43 839,00	0,00	45 600,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	13 856,16	4 000,00	6 000,00	0,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	421 935,70	1 920,00	249 267,28	0,00	251 187,28
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	671 728,00	0,00	697 728,00	0,00	697 728,00
Total des dépenses d'équipement		1 159 473,81	7 681,00	996 834,28	0,00	1 004 515,28
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	44 443,91	0,00	55 367,98	0,00	55 367,98
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		44 443,91	0,00	55 367,98	0,00	55 367,98
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 203 917,72	7 681,00	1 052 202,26	0,00	1 059 883,26

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 203 917,72	7 681,00	1 052 202,26	0,00	1 059 883,26
--------------	---------------------	-----------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 059 883,26
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

La répartition budgétaire se fait comme suit dans le détail pour la section d'investissement/recettes :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	417 674,02	0,00	422 505,20	0,00	422 505,20
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	671 728,00	0,00	370 335,00	0,00	370 335,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 089 402,02	0,00	792 840,20	0,00	792 840,20
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	47 358,35	0,00	56 143,31	0,00	56 143,31
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	100 406,58	0,00	44 282,52	0,00	44 282,52
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	55 000,00	0,00	65 000,00	0,00	65 000,00
Total des recettes financières		202 764,93	0,00	165 425,83	0,00	165 425,83
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 292 166,95	0,00	958 266,03	0,00	958 266,03

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	40 000,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	4 012,64		69 376,38	0,00	69 376,38
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		44 012,64		69 376,38	0,00	69 376,38

TOTAL	1 336 179,59	0,00	1 027 642,41	0,00	1 027 642,41
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	32 240,85
--	------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 059 883,26
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	69 376,38
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° 2022-41 du 5 juillet 2022 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} Janvier 2023 ;

Vu la note de présentation du budget primitif 2025 qui sera annexée à la délibération ;

Vu la délibération n° DEL-2026-09 du 10 mars 2026 portant affectation du résultat de clôture de l'année 2025 sur le budget primitif 2026

de la commune de Saint-Nazaire ;

Considérant que le budget primitif sera voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement ;

Considérant que la nomenclature permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que le budget primitif 2026 de la commune de Saint-Nazaire en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes comme suit :

Section de Fonctionnement	1 337 147.81 €
Section d'Investissement	1 059 883.26 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

-D'ADOPTER le budget primitif 2025 de la commune de Saint-Nazaire en équilibre réel et sincère par chapitre :

Section de Fonctionnement	1 337 147.81 €
Section d'Investissement	1 059 883.26 €

D'APPROUVER le principe de fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections

-DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Document : Extraits du Budget Général 2026

Adopté à l'unanimité

Question 10 : Budget La Petite Escale – Budget primitif 2026

Rapporteur : Gérald MISSOUR

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget la petite escale comme suit :

-Dépenses et recettes de fonctionnement : 47 956.58 €

-Dépenses et recettes d'investissement : 53 859.54 €

La présentation générale du budget :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

Publié le

ID : 030-213002884-20260320-AR_2026_030-DE

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	34 402,71	53 859,54
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 124,40	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 18 332,43	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		53 859,54	53 859,54
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	47 956,58	36 843,37
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 11 113,21
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		47 956,58	47 956,58
TOTAL DU BUDGET (4)		101 816,12	101 816,12

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

La répartition budgétaire se fait comme suit dans le détail pour la section de fonctionnement/dépenses :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	4 264,17	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		4 264,17	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00
66	Charges financières	5 774,11	0,00	5 553,87	0,00	5 553,87
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		10 038,28	0,00	13 553,87	0,00	13 553,87

023	Virement à la section d'investissement (4)	30 274,25		34 402,71	0,00	34 402,71
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		30 274,25		34 402,71	0,00	34 402,71

TOTAL	40 312,53	0,00	47 956,58	0,00	47 956,58
--------------	------------------	-------------	------------------	-------------	------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	47 956,58
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

La répartition budgétaire se fait comme suit dans le détail pour la section de fonctionnement/recettes :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT****C2****RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	276,73	0,00	276,73
75	Autres produits de gestion courante (3)	36 566,64	0,00	36 566,64	0,00	36 566,64
Total des recettes de gestion courante		36 566,64	0,00	36 843,37	0,00	36 843,37
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		36 566,64	0,00	36 843,37	0,00	36 843,37

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	36 566,64	0,00	36 843,37	0,00	36 843,37
--------------	------------------	-------------	------------------	-------------	------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	11 113,21
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	47 956,58
--	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	34 402,71
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

La répartition budgétaire se fait comme suit dans le détail pour la section d'investissement/dépenses:

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	11 913,46	1 124,40	14 698,32	0,00	15 822,72
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		11 913,46	1 124,40	14 698,32	0,00	15 822,72
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	19 484,15	0,00	19 704,39	0,00	19 704,39
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		19 484,15	0,00	19 704,39	0,00	19 704,39
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		31 397,61	1 124,40	34 402,71	0,00	35 527,11

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	31 397,61	1 124,40	34 402,71	0,00	35 527,11
--------------	------------------	-----------------	------------------	-------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	18 332,43
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	53 859,54
---	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

La répartition budgétaire se fait comme suit dans le détail pour la section d'investissement/recettes :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 123,36	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	26 287,41	0,00	19 456,83	0,00	19 456,83
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		27 410,77	0,00	19 456,83	0,00	19 456,83
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		27 410,77	0,00	19 456,83	0,00	19 456,83

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	30 274,25		34 402,71	0,00	34 402,71
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		30 274,25		34 402,71	0,00	34 402,71

TOTAL	57 685,02	0,00	53 859,54	0,00	53 859,54
--------------	------------------	-------------	------------------	-------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	53 859,54
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	34 402,71
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

En conséquent, le Conseil Municipal décide, à :

D'Approuver le budget la petite escale 2026 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

-les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à **47 956.58 €**

*chapitre 011 : Charges à caractère général :	8 000.00 €
*chapitre 66 : Charges financières :	5 553.87 €
*chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	34 402.71 €

-les recettes de fonctionnement s'équilibrent à **47 956.58 €**

*chapitre 74 : Dotations et participations	276.73 €
*chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	36 566.64 €
*002 : résultat reporté	11 113.21 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

-les dépenses d'investissement s'équilibrent à **53 859.54 €**

*chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilés :	19 704.39 €
*chapitre 21 : Immobilisations corporelles :	15 822.72 €
*001 : résultat reporté	18 332.43 €

-les recettes d'investissement s'équilibrent à **53 859.54 €**

*chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves :	0 €
*chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement :	34 402.71 €
*1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés :	19 456.83 €

Adopté à l'unanimité

Question 11 : Fiscalité Directe Locale : Vote des Taux d'Imposition des Taxes Directes Locales pour 2026

Rapporteur : Gérald MISSOUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1639A,

Considérant que, depuis la réforme de la fiscalité locale, qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier des recettes fiscales de la Commune est composé :

- De la taxe foncière sur les propriétés bâties, parts communales et départementales réunies ;
- De la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires
- Et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Considérant qu'en 2025, le taux pour le foncier sur les propriétés bâties était voté à 41.10 % pour la taxe foncière bâti, à 64.75 % pour la taxe foncière non bâtie et à 13.31 % pour la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien des taux sur leur niveau de 2026, soit :

Fiscalité directe locale – Commune de Saint-Nazaire	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Taux proposées 2026	Produit fiscal attendu
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB)	1 438 000	41.10 %	591 018 €
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB)	29 300	64.75 %	18 972 €
Taxe d'Habitation (TH)	100 500	13.31 %	13 377 €
		TOTAL	623 367 €

Vu la loi de finances pour 2026,
 Vu l'article 1639A du Code Général des impôts,
 Vu le budget primitif 2026,
 Considérant l'état des finances locales.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

-DÉCIDER de ne pas augmenter les taux d'imposition et de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025 comme suit :

- **Taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 41,10 %**
- **Taux de Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 64,75 %**
- **Taux de Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation principale : 13.31 %**

-D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'imprimé « 1259 Com » notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent.

Le conseil municipal décide de ne pas modifier le taux d'imposition des taxes directes locales en 2026

Adopté à l'unanimité

Question 12 : Abrogation de la délibération n°DEL-2025-67-1 du 23 août 2025 (réalisation d'un contrat de prêt relais auprès de la Banque Postale)

Rapporteur : Gérald MISSOUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°DEL-2025-67-1 du 23 août 2025 portant sur la réalisation d'un contrat de prêt relais auprès de la Banque Postale,

Pour faire suite à une erreur de procédure et à un complément d'information, il convient d'abroger la délibération n°DEL-2025-67-1 du 23 août 2025 portant sur la réalisation d'un contrat de prêt relais.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver l'abrogation de la délibération n°DEL-2025-67-1 du 23 août 2025 concernant la réalisation d'un contrat de prêt relais auprès de la Banque Postale**

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.**

Adopté à l'unanimité

Question 13 : Réalisation d'un contrat de prêt relais – La Banque Postale

Rapporteur : Gérald MISSOUR

Il est rappelé que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un prêt relais d'un montant de 370 335 €.

Il est proposé au Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par la Banque Postale (en annexe à la présente délibération dont elle fait partie intégrante), de décider :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt-relais

Prêteur	La Banque Postale
Objet	Préfinancer les subventions et le FCTVA
Nature	Prêt relais
Montant	370 335.00 €
Durée	3 ans à compter de la date de versement des fonds
Taux d'intérêt	3.470 % l'an
Base de calcul des intérêts	30/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts Remboursement du capital in fine
Date de versement des fonds	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 13 mars 2026
Garantie	Néant
Commission d'engagement	370.34 €, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Modalités de remboursement anticipé	Autorisé, sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires
Modalités de contractualisation	Signature en ligne avec vérification renforcée du signataire via la solution DOCAPOSTE « Signer en ligne »

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt-relais décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt-relais et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver le contrat de prêt relais dans les conditions précitées auprès de la Banque Postale**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.**

Adopté à l'unanimité

Document : Contrat de prêt relais

Question 14 : Subventions aux associations 2026

Rapporteur : Sylvie POREAU et Gérald MISSOUR

19h44 monsieur DELATTRE Aymeric quitte la réunion du conseil

Le monde associatif contribue aux activités sportives, sociales, artistiques et culturelles de la commune. Il est un vecteur essentiel pour le dynamisme et l'attrait de la commune.

En cela il est important pour la commune d'apporter son soutien dans le fonctionnement des associations locales.

Pour l'année 2026, plusieurs demandes de subventions ont été présentées et examinées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2131-11,

Considérant que l'obtention de subventions est nécessaire pour permettre aux associations de réaliser et développer leurs activités.

Il est proposé d'étudier l'attribution des subventions avec deux hypothèses :

- **Hypothèse 1 : Revalorisation demande subvention en tenant compte des lotos effectués.**



ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS - ASSOCIATIONS - EXERCICE 2026 (65748) - hypothèse 1 (avec loto)

Base attribuée par la commune (1) 300,00 €

Nom de l'association	Montant attribué N-1	Montant demandé N	Abonnement (2)									Total (1+2)	Complément (3)				Autres manifestations (4) 10% du total (1+2)	MONTANT SUBVENTION ANNEE N (2026) (1+2+3+4)	Solde Compte bancaire	
			Adulte commune			Adulte hors commune			Enfants				Animations 10% du total (1+2)		Coopérations 10% du total (1+2)					
			Nombre	Tarifs	Montant	Nombre	Tarifs	Montant	Nombre	Tarifs	Montant		Nombre	Montant	Nombre	Total				Nombre
Les Amateurs d'Art	442,00 €	400,00 €	3	2,50 €	7,50 €	6	1,00 €	6,00 €	0	4,50 €	- €	313,50 €	1	31,35 €	2	62,70 €		408 €	894,41 €	
Les Amis du Livre	1 994,00 €	2 000,00 €	20	2,50 €	50,00 €	3	1,00 €	3,00 €	0	4,50 €	- €	353,00 €	2	70,60 €	3	105,90 €	1500	2 030 €	3 726,57 €	
Association Sportive et Culturelle	894,00 €	1 000,00 €	86	2,50 €	215,00 €	50	1,00 €	50,00 €	12	4,50 €	54,00 €	619,00 €	3	185,70 €	2	123,80 €		929 €	9 846,45 €	
La Bienvenue	400,00 €	450,00 €	33	2,50 €	82,50 €	49	1,00 €	49,00 €	0	4,50 €	- €	431,50 €	2	86,30 €	2	86,30 €		804 €	3 332,54 €	
Société de Chasse	300,00 €	300,00 €	20	2,50 €	50,00 €	0	1,00 €	- €	0	4,50 €	- €	350,00 €	-	- €	1	35,00 €		385 €	3 272,93 €	
Eveil des Sens	435,00 €	435,00 €	2	2,50 €	5,00 €	8	1,00 €	8,00 €	5	4,50 €	22,50 €	335,50 €	1	33,55 €	1	33,55 €		403 €	888,63 €	
Comité de Jumelage (pas de demande de subvention)	- €	- €	0	2,50 €	- €	0	1,00 €	- €	0	4,50 €	- €	- €	0	- €	0	- €		- €	- €	
Les Copains Fourneurs	372,00 €	500,00 €	22	2,50 €	55,00 €	5	1,00 €	5,00 €	2	4,50 €	9,00 €	369,00 €	4	147,60 €	1	36,90 €		554 €	10 368,59 €	
Kriek Partage	1 030,00 €	300,00 €	-	- €	- €	-	- €	- €	-	- €	- €	300,00 €	-	- €	-	- €		330 €	44 715,65 €	
Les Minets du Quartier	2 263,00 €	2 500,00 €	14	2,50 €	35,00 €	25	1,00 €	25,00 €	4	4,50 €	- €	360,00 €	3	108,00 €	1	36,00 €	24	1 864,00 €	2 368 €	468,70 €
APF	1 295,00 €	1 800,00 €	-	- €	- €	-	- €	- €	139	4,50 €	625,50 €	925,50 €	4	370,20 €	2	185,10 €		1 481 €	7 440,04 €	
Saint Nazaire en fête	- €	1 000,00 €	17	2,50 €	42,50 €	-	- €	- €	-	4,50 €	- €	342,50 €	2	86,90 €	2	86,90 €		480 €	3 376,86 €	
L'Bon Endroit	- €	- €	-	- €	- €	-	- €	- €	-	4,50 €	- €	- €	-	- €	-	- €		- €	- €	
OCCE Ecole	- €	- €	-	- €	- €	-	- €	- €	-	4,50 €	- €	- €	-	- €	-	- €		- €	- €	
ASS PECHE PISCICULTURE RHONE CEZE	- €	- €	-	- €	- €	-	- €	- €	-	4,50 €	- €	- €	-	- €	-	- €		- €	- €	
TOTAL SUBVENTION	9 425,00 €																	9 989 €		

3 000 € Imprimé sub
 12 989 €
 13 000 € arondi

- Hypothèse 2 : Revalorisation demande subvention sans tenir compte de



ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS - ASSOCIATIONS -EXERCICE 2026 (65748) (hypothèse 2 sans loto)

Base attribuée par la commune (1) 300,00 €

Nom de l'association	Montant attribué N-1	Montant demandé N	Abondement (2)									Total (1+2)	Complément (3)				Autres manifestations (4) 10% du total (1+2)		MONTANT SUBVENTION ANNEE N (2026) (1+2+3+4)	Solde Compte bancaire
			Adulte commune			Adulte hors commune			Enfants				Animations 10% du total (1+2)		Coopérations 10% du total (1+2)					
			Nombre	Tarifs	Montant	Nombre	Tarifs	Montant	Nombre	Tarifs	Montant		Nombre	Montant	Nombre	Total	Nombre	Total		
Les Amateurs d'Art	442,00 €	400,00 €	3	2,50 €	7,50 €	6	1,00 €	6,00 €	0	4,50 €	- €	313,50 €	1	31,35 €	2	62,70 €		408 €	894,41 €	
Les Amis du Livre	1 994,00 €	2 000,00 €	20	2,50 €	50,00 €	3	1,00 €	3,00 €	0	4,50 €	- €	353,00 €	2	70,60 €	3	105,90 €	1500	2 030 €	3 726,57 €	
Association Sportive et Culturelle	894,00 €	1 000,00 €	86	2,50 €	215,00 €	50	1,00 €	50,00 €	12	4,50 €	54,00 €	619,00 €		- €	2	123,80 €		743 €	9 946,65 €	
Le Bienvenu	400,00 €	450,00 €	33	2,50 €	82,50 €	49	1,00 €	49,00 €	0	4,50 €	- €	431,50 €		- €	2	86,30 €		518 €	3 332,54 €	
Société de Chasse	300,00 €	300,00 €	20	2,50 €	50,00 €	0	1,00 €	- €	0	4,50 €	- €	350,00 €		- €	1	35,00 €		385 €	3 272,93 €	
Eveil des Sens	435,00 €	435,00 €	2	2,50 €	5,00 €	8	1,00 €	8,00 €	5	4,50 €	22,50 €	335,50 €	1	33,55 €	1	33,55 €		403 €	888,63 €	
Comité de Jumelage (pas de demande de subvention)	- €	- €	0	2,50 €	- €	0	1,00 €	- €	0	4,50 €	- €	- €	0	- €	0	- €		- €	- €	
Les Copains Fousneurs	372,00 €	500,00 €	22	2,50 €	55,00 €	5	1,00 €	5,00 €	2	4,50 €	9,00 €	369,00 €	2	73,80 €	1	36,90 €		480 €	10 308,59 €	
Knet Partage	1 030,00 €	300,00 €		2,50 €	- €		1,00 €	- €		4,50 €	- €	300,00 €		- €	1	30,00 €		330 €	44 715,65 €	
Les Minets du Quartier	2 263,00 €	2 500,00 €	14	2,50 €	35,00 €	25	1,00 €	25,00 €		4,50 €	- €	360,00 €	0	- €	1	36,00 €	24	1 864,00 €	2 260 €	408,70 €
APE	1 295,00 €	1 800,00 €		2,50 €	- €		1,00 €	- €	139	4,50 €	625,50 €	925,50 €	3	277,65 €	2	165,10 €		1 388 €	7 440,04 €	
Saint Nazaire en fête	- €	1 000,00 €	17	2,50 €	42,50 €		1,00 €	- €		4,50 €	- €	342,50 €	2	68,50 €	2	68,50 €		480 €	3 376,66 €	
L'Bon Endroit	- €	- €		2,50 €	- €		1,00 €	- €		4,50 €	- €	- €		- €		- €		- €	- €	
OCCE Ecole	- €	- €		2,50 €	- €		1,00 €	- €		4,50 €	- €	- €		- €		- €		- €	- €	
ASS PECHERIE PISCICULTURE RHONE CEZE	- €	- €		2,50 €	- €		1,00 €	- €		4,50 €	- €	- €		- €		- €		- €	- €	
TOTAL SUBVENTION		9 426,00 €																	9 423 €	

3 000 € emprévu sub
12 423 €
13 000 € arrondi

Considérant les documents fournis par les associations énumérées, la nature de leur projet et actions,

Il est proposé au Conseil Municipal :

-D'ALLOUER les subventions suivantes pour l'année 2026 pour l'hypothèse 2 :

ASSOCIATIONS	Subvention demandée :	Subvention allouée :
KNET Partage	300 euros	330 euros
Les Amis du Livre	500 euros + salon	530 euros + 1500 euros
Les copains fouineurs	500 euros	480 euros
Les amateurs d'art	400 euros	408 euros
ASC	1000 euros	743 euros
Société de chasse	300 euros	385 euros
Sou des écoles	1800 euros	1388 euros
L'Eveil des Sens	435 euros	403 euros
Les Minets du Quartier	2500 euros	2260 euros
Le Bienvenu	450 euros	518 euros
Saint-Nazaire en fête	1000 euros	480 euros

-**DE PRECISER** que ces dépenses sont inscrites au budget communal 2026 au chapitre 65, article 65748 (autres personnes de droit privé).

Adopté à l'unanimité.

Question 15 : Convention de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages avec la Fondation 30 millions d'Amis – 2026

Rapporteur : Sylvie POREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-1,

Vu le Code rural et de pêche maritime, et notamment ses articles L. 211-27, L.212-10 et L. 212-11,

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération entre la commune de Saint-Nazaire et la Fondation 30 Millions d'Amis relative à la stérilisation et l'identification des chats libres sauvages,

Considérant que Monsieur le Maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification,

Considérant que, pour l'accomplissement de cette mission, il convient de conclure une convention de partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour l'année 2026,

Considérant que le nombre de chats errants sur le territoire pour l'année 2026 est estimés à 10 chats,

Madame POREAU Sylvie, Adjointe, donne lecture de la convention établie par la Fondation 30 Millions d'Amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : D'APPROUVER la conclusion de la convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis relative à la stérilisation et à l'identification des chats libres sauvages et autorise Monsieur le Maire à la signer,

Article 2 : D'APPROUVER la participation des frais d'identification et de stérilisation de la Fondation de 30 Millions d'Amis, pour un montant de 1 100 € (mille cent euros),

Article 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document et tous actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Document : Convention

Adopté à l'unanimité.

Question 16 : Autorisation de supprimer des documents du fonds de la bibliothèque municipale pour l'année 2026.**Rapporteur** : Sylvie POREAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fond de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire. Les collections de bibliothèque sont en effet la résultante d'un choix et se doivent d'être cohérentes.

Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonction des critères suivants :

- L'état physique du document, la présentation, l'esthétique
- Le nombre d'exemplaires
- La date d'édition (dépôt légal il y a plus de 15 années)
- Le nombre d'années écoulées sans prêt
- La valeur littéraire ou documentaire
- La qualité des informations (contenu périmé, obsolète)
- L'existence ou non de documents de substitution

Il est proposé à l'assemblée que selon leur état, ces ouvrages pourront être cédés gratuitement à des institutions ou des associations ou détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.

Il est proposé au Conseil Municipal :

► **D'AUTORISER, dans le cadre d'un programme de désherbage, l'agent chargé de la bibliothèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :**

- **Suppression de la base bibliographique informatisée (indiquer la date de sortie)**
- **Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document**
- **Suppression des fiches**

► **DE DONNER son accord pour que ces documents soient, selon leur état :**

> **Donnés à l'Association Les Amis du Livre pour être vendus soit lors des foires aux livres, soit lors de manifestations locales ou d'événements particuliers ou lors d'autres ventes organisées et vendus par l'association en dehors des locaux de la bibliothèque municipale. Les sommes récoltées pourront être réaffectées au budget du salon du livre 2026 par l'Association Les Amis du Livre**

- > **Cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin.**
- > **Détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler.**

► **D'INDIQUER qu'à chaque opération de désherbage, l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé de Monsieur le Maire mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination et auquel sera annexé un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre, numéro d'inventaire).**

Document : PV désherbage

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter contre cette question dans le but de la reporter en lien avec le projet de la future bibliothèque

Refusé à l'unanimité

Question 16 : Questions diverses**L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal a levé la séance à 20h04.....**